

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PILAT RHODANIEN**
9 rue des Prairies - 42410 PÉLUSSIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
RÉUNION DU 26 SEPTEMBRE 2024

Délibération n°2024-09-02

L'an deux mille vingt-quatre et le 26 septembre, à dix-huit heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au siège de la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien à Pélussin, sous la présidence de M. Serge RAULT, Président.

- Nombre de membres en exercice : 35
- Quorum : 18
- Nombre de membres présents : 21
- Nombre de votants : 28
- Date de la convocation : le 19 septembre 2024

**Objet : Culture – CinéPilat :
Renouvellement Appel À Projet (AAP) Médiation**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS :

BESSEY :	M. Charles ZILLIOX -
LA CHAPELLE-VILLARS :	M. Jacques BERLIOZ -
CHAVANAY :	M. Yannick JARDIN (<i>Pouvoir de M. Patrick MÉTRAL</i>), Mme Brigitte BARBIER (<i>Pouvoir de M. Jean-Baptiste PERRET</i>) -
CHUYER :	Mme Béatrice RICHARD -
MACLAS :	M. Hervé BLANC, M. Laurent CHAIZE (<i>Pouvoir de Mme Marcelle CHARBONNIER</i>) -
MALLEVAL :	Mme Christelle MARCHAL -
PÉLUSSIN :	M. Michel DEVRIEUX, M. Stéphane TARIN (<i>Pouvoir de M. Jean-François CHANAL</i>), Mme Franceline COMAS, Mme Martine JAROUSSE -
ROISEY :	M. Éric FAUSSURIER -
SAINT-APPOLINARD :	Mme Annick FLACHER, M. Jacques GERY -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	M. Jean-Louis POLETTI (<i>Pouvoir de Mme Sylvie GUISSSET</i>) -
SAINT-PIERRE-DE-BOEUF :	M. Serge RAULT, M. Christian CHAMPELEY, Mme Véronique MOUSSY -
VÉRANNE :	M. Michel BOREL (<i>Pouvoir de Mme Martine MAZOYER</i>) -
VÉRIN :	Mme Valérie PEYSSELON (<i>Pouvoir de M. Cyrille GOEHRY</i>).

DÉLÉGUÉS EXCUSÉS :

CHAVANAY :	M. Patrick MÉTRAL (<i>Pouvoir à M. Yannick JARDIN</i>), M. Jean-Baptiste PERRET (<i>Pouvoir à Mme Brigitte BARBIER</i>) -
LUPÉ :	M. Farid CHERIET -
MACLAS :	Mme Marcelle CHARBONNIER (<i>Pouvoir à M. Laurent CHAIZE</i>) -
PÉLUSSIN :	M. Jean-François CHANAL (<i>Pouvoir à M. Stéphane TARIN</i>) -
ROISEY :	M. Philippe ARIÈS -
SAINT-MICHEL-SUR-RHÔNE :	Mme Sylvie GUISSSET (<i>Pouvoir à M. Jean-Louis POLETTI</i>) -
VÉRANNE :	Mme Martine MAZOYER (<i>Pouvoir à M. Michel BOREL</i>) -
VÉRIN :	M. Cyrille GOEHRY (<i>Pouvoir à Mme Valérie PEYSSELON</i>).

DÉLÉGUÉS ABSENTS :

CHAVANAY :	Mme Nathalie BÉAL -
CHUYER :	Mme Gisèle BONNAY -
MALLEVAL :	M. Thomas PUTMAN -
PÉLUSSIN :	Mme Corine ALLIOD-KOERTGE, Mme Agnès VORON.

M. le vice-président en charge des Finances, de la Communication et de la Culture informe que la Région Auvergne-Rhône-Alpes a renouvelé son AAP médiations du cinéma ayant pour but d'accompagner les salles de cinéma indépendantes dans la mise en œuvre de projets de médiation visant à attirer le public, en particulier le public jeune, et faire découvrir aux spectateurs la diversité du cinéma. Avec le soutien du Centre National du Cinéma (CNC) et de l'image animée, l'accompagnement prend la forme d'une aide financière pour couvrir les dépenses relatives à l'emploi de médiateurs culturels.

Le soutien accordé, dans le cadre de cet appel à projets, est plafonné à hauteur de 75 % du coût du projet, les 25 % restant à charge de la structure d'accueil.

La Communauté de Communes du Pilat Rhodanien a répondu à cet appel à projet en septembre 2023 et a été retenue pour l'année 2024 pour la sixième année consécutive. La subvention obtenue pour le projet 2024 a été de 11 000 €, sur un projet global à 19 120 €.

En 2024, la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien recrute l'agent de médiation à 70 % pour réaliser cette mission. Ce même agent exerce des missions d'agent technique – accueil - projectionniste pour 30 % de son temps de travail. Le temps de travail a été augmenté, en passant de 80 à 100 % par rapport à 2023.

BUDGET 2025

CINEPILAT APPEL A PROJETS MEDIATIONS DU CINEMA 2025		BUDGET PREVISIONNEL	
DEPENSES		PRODUIT - FINANCEMENT PREVU	
Sous-total Poste de médiateur - 28H *	28 750,02 €	Région + CNC	23 000,00 €
Salaire médiateur	20 297,94 €		
charges patronales	8 452,08 €		
		Part CCPR Autofinancement	8 750,02 €
Sous total frais déplacement + animation *	3 000,00 €		
Déplacement médiateur	600		
achat matière / fournitures	600		
communication	400		
rémunération intervenant	900		
Aquisition de droits	500		
Total dépenses	31 750,02 €	Total produit	31 750,02 €
		Montant subvention totale demandée	23 000,00 €

* Au 1er mai 2024, le poste de Gaspard Enjelvin évolue de 28H à 35H.

Le temps de travail dévolu à la médiation est augmenté entre autre pour le renforcement de la communication et évidemment la coordination des actions.

La demande de subvention pour l'année 2024 ne concerne que les missions en lien avec la médiation soit, 80% du poste. Les 20% restant concernant le fonctionnement général du cinéma (projection, caisse, suivi technique et administratif).

Il est proposé au conseil communautaire :

- De répondre à l'AAP médiations du cinéma de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la base des éléments présentés ci-dessus, en sollicitant une subvention de 23 000 €,
- D'autoriser M. le Président à signer les documents afférents.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ

- Accepte de répondre à l'AAP médiations du cinéma de la Région Auvergne-Rhône-Alpes sur la base des éléments présentés ci-dessus, en sollicitant une subvention de 23 000 €,
- Autorise M. le Président à signer les documents afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Secrétaire de séance

Serge RAULT




Jacques BERLIOZ




Conseil communautaire du 26/09/2024 – Auteur : Stéphanie ISSARTEL, DGS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-244200895-20240926-2024_09_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2024
Publication : 07/10/2024